

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU MARIET (APM)

Chez M. Jean-Michel LEON
125 Route du Chainay 73340 ARITH

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 MARS 2022

Le 12 Mars 2022 à 14 Heures, les adhérents de l'Association des Propriétaires du Mariet (APM) se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle à la salle de la Madeleine à LESCHERAINES (73340).

Etaient présents 39 adhérents (dont une adhésion membre solidaire) sur les 75 adhérents de l'Association comprenant au total 3 membres solidaires

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel MORAND préside la séance et remercie les membres pour leur présence.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rappel de l'origine de l'APM,
- Reconduction du mandat des membres du bureau pour 2022,
- Rapport moral,
- Rapport financier
- Présentation de la convention de passage,
- Présentation du site web,
- Adhésion 2022,
- Questions ouvertes et décisions

Origine de l'APM

Le président rappelle les motivations des propriétaires du Mariet nées de la surfréquentation du site, à la création de notre Association Loi 1901 qui compte à ce jour 75 adhérents, ayant pour objectif la préservation des propriétés privées et la sensibilisation des touristes au respect des règles à adopter afin que propriétaires et promeneurs puissent cohabiter dans de bonnes conditions.

Membres du bureau

Aucun changement parmi les membres du bureau nommés pour trois ans.

Rapport moral – Rappel des actions réalisées

L'existence de notre association a été portée à la connaissance de différents organismes dont la Mairie d'Arith, le Parc Naturel Régional des Bauges et le Grand Chambéry avec lesquels nous avons eu de nombreux échanges.

Actions réalisées :

- Installations de panneaux d'information sur le Mariet du Bas et le Mariet du Haut afin de sensibiliser les promeneurs au respect des propriétés privées et des règles mises en place
- Délimitation du tracé du sentier existant sur le Mariet du Bas (boucle du lac) et réhabilitation de ce sentier incitant les promeneurs à l'emprunter
- Identification des propriétaires concernés par ce sentier
- Echanges avec le Grand Chambéry, le Parc Naturel Régional des Bauges et la Mairie sur la mise en place d'une convention de passage, le sentier passant sur des propriétés privées
- Débroussaillage du tour du lac au Mariet du Bas
- Création d'un site WEB

On peut constater à ce jour que les sentiers réhabilités sont mieux respectés

Rapport financier

Monsieur Joël FOUILLET a présenté le bilan financier sur l'exercice :

| | |
|------------|----------------|
| Recettes : | 1 540,00 €uros |
| Dépenses : | 1 168,01 €uros |
| | ----- |
| Solde : | 371,99 €uros |

Prévisionnel pour 2022

| | |
|----------------------|----------------|
| Solde à ce jour : | 371,99 €uros |
| Recettes Adhésions : | 1400,00 €uros |
| Dépenses : | 1 632,00 €uros |

(dépenses comprenant :cartes d'adhésion, location salle réunion AGO, ébergeur WEB, entretien sentier, journée adhérents, communication, frais administratif et divers)

Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité.

Montant de la cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle est reconduit pour l'année 2022 à 20 €uros

Présentation du Site WEB

Monsieur Jean-Michel LEON a présenté le site WEB créé afin de permettre un échange entre l'APM et ses adhérents dans un espace réservé.

Ce site a également un rôle important de communication avec les randonneurs souhaitant se rendre sur le plateau du Mariet, sensibilisant au respect des règles.

Le nom du site et l'adresse e-mail sont rappelés aux adhérents.

Monsieur Guillaume LEON a été remercié pour le travail effectué pour la mise en place de ce site et Monsieur Thierry VIGNE pour un exposé complet transmis sur l'historique du Mariet.

Dans le cadre de la communication, il est rappelé également la diffusion par le Président de l'Association, d'un bulletin « Mariet Info » pour garder un lien avec les adhérents et les tenir informés de l'avancée des actions de l'APM.

Présentation de la convention de passage

Le Grand Chambéry souhaite intégrer le sentier de la boucle du Mariet du Bas dans un réseau de randonnées (PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de randonnées).

Monsieur Daniel MORAND présente le plan du sentier concerné. Celui-ci passant sur des propriétés privées, il est nécessaire d'établir une convention de passage dégageant ainsi la responsabilité des propriétaires.

Une réunion est programmée à l'issue de l'Assemblée générale Annuelle avec les propriétaires concernés par ce sentier afin d'échanger sur cette convention.

L'APM se propose de prendre en charge la gestion de l'entretien de ce sentier, avec l'accord de chaque propriétaire concerné afin d'éviter l'intervention d'entreprises extérieures et dégageant ainsi leur responsabilité. L'APM souscrira une Assurance à cet effet.
Les propriétaires conservent toutes libertés sur leur propriété.

Il est rappelé que l'objectif de l'APM est de limiter les désagréments occasionnés par une surfréquentation du plateau du MARIET et d'éviter toute forme publicitaire.

Objectifs pour 2022

- Recenser les avis des propriétaires concernés par la signature de la convention de passage et les soutenir auprès du Grand Chambéry
- Finalisation du tracé du sentier de la boucle du lac
- Entretien du sentier de la boucle du lac et tour du lac
- Réhabilitation d'un sentier existant sur le milieu du plateau du Mariet du Bas permettant aux promeneurs de limiter leur parcours et ne pas couper sur des propriétés privées
- Recenser tous les propriétaires de terrains et bois sur le site du Mariet et pouvoir les contacter pour des travaux de nettoyages éventuels à programmer
- Installation de panneaux pédagogiques commandés par la Mairie et détermination de leur emplacement
- Deux journées de communication sur site avec l'aide d'adhérents en instaurant le dialogue avec les touristes. Il est rappelé que le but de l'APM n'est pas d'empêcher les promeneurs de se rendre au Mariet mais de les sensibiliser au respect de la propriété privée.
- Programmer une journée de rencontre entre les adhérents
- Alimenter le site WEB, outil important de communication
- Rappeler régulièrement l'existence de notre association auprès de divers organismes (clubs, etc...)

Questions diverses

- Prendre en compte le rapport alpage et forêt et mesures à envisager pour éviter que la forêt ne s'impose sur le plateau
- Installation d'un panneau pédagogique vers le lac

La séance est levée à 15 heures 45